

Présentation – Prix Jean-Louis-Lebel

Ce soir, l'AJEFA remet le prix Jean-Louis-Lebel à maître Shannon Gunn Emery qui pratique en droit criminel au sein du cabinet Gunn Law. Elle a été nommée pour le prix cette année, en vertu de ses contributions au long de sa carrière et récemment dans l'arrêt Tayo-Tompouba. Diplômée du Campus St-Jean, elle n'avait guère été exposée au français avant de se lancer dans l'ambitieux projet d'obtenir un baccalauréat dans une nouvelle langue. Shannon n'a jamais cherché à être simplement compétente en quoi que ce soit, et une fois qu'elle s'est attelée à la tâche, aucun de ceux qui la connaissaient n'a été surpris d'apprendre qu'elle réussirait non seulement à apprendre le français très rapidement, mais d'obtenir son diplôme d'enseignement sans problème. Cette expérience immersive a été l'étincelle qui a déclenché un amour des langues et un lien durable avec la communauté francophone d'Edmonton. Elle s'est engagée à élever deux enfants dans un environnement multilingue, où le français était la langue du foyer.

Après avoir obtenu son diplôme de droit à l'Université de l'Alberta et avoir été admise au barreau par la juge Moreau, Shannon était enthousiaste à l'idée de traiter des dossiers criminels en français dès qu'elle le pouvait. Sa passion n'a fait que croître avec le temps. En plus d'aider à la formation des interprètes au palais de justice pour plusieurs années, elle a fait de son cabinet un endroit où les avocats francophones peuvent pratiquer en français et élargir leurs compétences. Grâce au mentorat et à la transmission de ses connaissances, elle veille non seulement à ce que les francophones d'aujourd'hui aient un meilleur accès à la justice en français, mais aussi à ce que les francophones de demain puissent bénéficier des mêmes protections, sinon plus. Voici une avocate qui se réjouit d'utiliser la langue française autant qu'elle le peut, sans crainte. Shannon aime parler français aussi bien devant le tribunal que dans sa vie quotidienne, qui l'a amenée à participer à la Paroisse St-Thomas et à faire du bénévolat dans au conseil d'administration des manoirs St-Thomas et St-Joachim.

Son statut en tant que rare avocate albertaine capable de conduire un procès devant jury en français témoigne déjà de son engagement à maintenir et développer ses connaissances approfondies de la terminologie juridique, mais c'est sa défense des droits linguistiques aux niveaux provincial et national qui la distingue. Elle a représenté l'accusé dans l'arrêt Vaillancourt, veillant à ce que l'accusé puisse obtenir un procès en français. Au cours des deux dernières années, Shannon a plaidé deux dossiers en français devant la Cour suprême du Canada, au nom de la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law (FAJEF), parties d'intervenante dans l'arrêt Tayo-Tompouba, et dans le cadre de représenter un des accusés dans un autre recours, plus récemment, en novembre 2024.

Shannon est une juriste brillante et passionnée, qui contribue à faire avancer le dialogue entre les avocats, les tribunaux et la loi, au bénéfice de tous les Albertains francophones. Elle a choisi de faire partie de cette communauté, de la défendre, et son choix se trouve à être un cadeau extraordinaire pour chacun d'entre nous qui la connaît.

J'inviterais maintenant Shannon Gunn Emery de venir à l'avant pour accepter son prix.

Prix présenté par Dominique Mathurin